



# DÉCLARATION DE MANIFESTATION SUR DOMAINE PUBLIC

## PRÉAMBULE

Les déclarations de manifestation sur le domaine public doivent être transmises au service Vie Associative et Festivités, **2 mois avant la date prévue de la manifestation.**

**MAIRIE DE CADENET**  
Service Vie Associative et Festivités  
Cours Voltaire  
84160 CADENET  
Tél. 04 90 68 64 45  
[associations@mairie-cadenet.fr](mailto:associations@mairie-cadenet.fr)

Certaines manifestations à caractère commercial peuvent être soumises à l'application de droit de place dont le montant est déterminé par délibération du conseil municipal.

**En complément de la présente déclaration, merci de remplir et transmettre  
UNIQUEMENT LES VOLETS ANNEXES NÉCESSAIRES**

Je soussigné(e) Mme, M. :

Représentant(e) l'association :

Adresse mail :

Tel :

demande l'autorisation de procéder à l'animation décrite ci-dessous sur le domaine public de CADENET

## **1. INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION:**

Nom et description de l'évènement:

Manifestation à caractère:  CULTUREL  SPORTIF  COMMERCIAL  SOCIAL

VIDE GRENIER/BROCANTE  FESTIF  AUTRES :

Date(s) de la manifestation :

Horaires : Début :

Fin :

La manifestation a-t-elle déjà été organisée précédemment ? :  OUI  NON (Cochez la mention choisie)

Si oui, à quelles dates :

Espace(s) souhaité(s) prioritairement :

2ème souhait :

Le site choisi par la collectivité pourra être différent de celui demandé en fonction du planning d'occupation du domaine public et de la nature de la manifestation.

## **2. PUBLIC**

Nombre maximum de personnes attendues:

## **3. CONTACTS SUR LE SITE**

Nom de la personne responsable présente sur le site :

Agissant en qualité de :

Téléphone :

Pour les manifestations importantes, avec un nombre de participants estimé à plus de 800 personnes :

Nom d'une seconde personne :

Agissant en qualité de :

Téléphone :

## **4. DÉTAIL DES INSTALLATIONS**

Prévoyez-vous l'installation de :

- Tentes (chapiteaux, barnum, etc.) :  OUI  NON *(cochez la mention choisie)*

Si oui, description et nombre :

- Manèges, châteaux gonflables, attractions foraines :  OUI  NON *(cochez la mention choisie)*

Si oui, description et nombre :

- Autres :

Si besoin, je m'engage à remplir les différentes formalités annexes : (demande de débit de boissons temporaire, demande de matériels, demande d'arrêté d'installation et demande d'autorisation d'affichage) et le joindre au présent dossier.

Mesures spécifiques mises en place (ex. protocole sanitaire) :

Le :

Cachet et Signature

**AVIS DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE**

Signature



## Annexe 1

# DEMANDE D'ARRÊTÉ MUNICIPAL

### **1 ASSOCIATION :**

Demandeur (Nom Association) :

Représentée par Mme, M. :

Agissant en qualité de :

Adresse mail :

Tel :

### **2 ÉVÈNEMENT**

Nom et description de l'évènement:

Lieu (espace):

Date(s) de la manifestation :

Horaire d'installation :

Désinstallation :

La manifestation a-t-elle déjà été organisée précédemment ? :  OUI  NON (*Cochez la mention choisie*)

Si oui, à quelles dates :

### **3 OBJET DE LA DEMANDE**

- Occupation du Domaine Public  OUI  NON
- Interdiction de circulation  OUI  NON
- Interdiction de stationnement  OUI  NON

Détails des zones impactées (places, routes, parking, etc..) :

#### **Pièces à joindre :**

Plan de situation du lieu de l'évènement (avec localisation du projet, et implantation des animations)

Fait à :

Le :

Signature

#### **Cadre réservé à la Police Municipale :**

Dossier traité le : Cliquez ici pour entrer une date. N° : Cliquez ici pour entrer du texte.

Accord occupation voie publique :  Oui  Non

Accord stationnement interdit ou réservé :  Oui  Non

Observations :

Signature



Annexe 2

**FICHE DE RÉSERVATION DE MATÉRIEL**

Demandeur (Nom Association) :

Nom de l'évènement :

Lieu (espace) :

Date(s) :

Représentant(e) de l'association Mme, M. :

Agissant en qualité de :

Téléphone :

<b><u>RÉSERVATION DE MATÉRIEL</u></b>	
Chaises / Bancs	Nb :
Tables	Nb :
Grilles Expo. (sans pieds)	Nb :
Barrières	Nb :
Barnums	<input type="checkbox"/> 3m x 3m <input type="checkbox"/> 3m x 3 m <input type="checkbox"/> 3m x 6 m
Sono mobile	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON      ( <i>cocher la mention choisie</i> )
Enrouleur électrique	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON      ( <i>cocher la mention choisie</i> )      Nb :
Prises Européennes	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON      ( <i>cocher la mention choisie</i> )      Nb :
Autres Besoins (sous reserve)	
<b><u>Le matériel est à récupérer et ramener au service technique sur rendez-vous.</u></b> <b><u>Contact : M Eric COZ (06 64 64 22 87)</u></b>	

**IMPORTANT**

En signant ce formulaire, vous vous engagez à respecter les consignes suivantes :

- Le matériel devra être rendu propre et dans l'état où il a été fourni.
- Toute dégradation ou casse devra obligatoirement être déclarée à la Mairie.
- Selon les dégradations constatées, la Mairie se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires auprès de son assureur et de celle de l'utilisateur.

**AVIS DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE**

Validation des Services Techniques :  OUI                       NON

Responsable Validation Technique :

Signature



### Annexe 3

## DEMANDE AUTORISATION D’AFFICHAGE

### PRÉAMBULE

La Commune met à dispositions des annonceurs :

- 3 portiques réservés à l’affichage des banderoles (Rond-point de la Gare, Rond-point des lavandes en direction de Lourmarin et Route de Pertuis au niveau de l’École primaire). Le format maximal autorisé est de 2 x 1 mètre.  
Tout autre modèle de banderoles et/ou autres lieux d’affichage ne correspondant aux règles en vigueur sera immédiatement retiré par nos services municipaux.
- 6 panneaux d’affichages destinés aux associations
- 1 panneau d’information lumineux.
- La durée maximale d’affichage est limitée à 15 jours consécutifs

Voir plan d’implantation (ci-joint)

### 1 ASSOCIATION :

Nom de l’Association :

Représentée par Mme, M. :

Agissant en qualité de :

Adresse mail :

Tel :

### 2 ÉVÈNEMENT

Nom et description de l’évènement :

Lieu (espace) :

Date(s) :

### 3 AFFICHAGE

Vous souhaitez afficher sur :

- Panneaux d’affichages  OUI  NON (*Cochez la mention choisie*)

Nombre d’affiches :

Format :

- Banderoles  OUI  NON (*Cochez la mention choisie*)

Nombre de banderoles :

- Panneaux Lumineux  OUI  NON (*Cochez la mention choisie*)

Fournir un exemplaire de l’affiche en format PDF

Fait à

Le :

Signature

Date de traitement de la demande : Cliquez ici pour entrer une date.

### AVIS DE L’AUTORITÉ ADMINISTRATIVE

Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature

# LÉGENDES

## ● Panneaux

### Affichages

- A coté de l'Église
- Parking des Amandier
- Face au Forer Rural
- Parking face à l'école primaire
- Sur la tour de l'horloge
- Sur la façade du foyer Laïque

## ● Porte-Banderoles

- Rond point de la gare
- Rond point de Loumarnin
- Rte de Pertuis face à l'école primaire

## ● Panneau lumineux

- Parking face à la Mairie
- \* Maison du Citoyen





## Annexe 4

# DEMANDE OUVERTURE TEMPORAIRE DÉBIT DE BOISSON

## PRÉAMBULE

Un débit de boissons temporaire n'est ouvert qu'à l'occasion d'une manifestation publique. Il est soumis à des conditions particulières d'ouverture, différentes de celles des débits de boissons permanents.

Il ne peut être vendu ou offert sous quelque forme que ce soit, que des boissons des **groupes un et trois** définies à l'article L 3321-1 du Code de la santé publique, soit :

- Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;
- Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur ; »

Les associations qui établissent des cafés ou des débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent, doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale. Ces autorisations sont limitées au nombre de 5 par an.

Je soussigné(e) : Mme, M. :

Président (e) de l'association :

Domicilié à :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail:

Tel :

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de catégorie : 3.

Ce débit de boisson sera installé à (lieu) :

A l'occasion (*intitulé de la manifestation*) :

Date(s) de la manifestation :

Fait à :

Le :

Signature

Date de traitement de la demande : Cliquez ici pour entrer une date.

**AVIS DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE**

Signature